

# Le MOHONNAIS

ANNÉE 2015

Bulletin municipal



# Mot du Maire

En ce début d'année 2016, comment ne pas se remémorer les événements terribles qui ont endeuillé notre pays au cours de l'année dernière. Toutes ces victimes innocentes et à travers elles, nos valeurs essentielles étaient visées, plus particulièrement notre Liberté. Nous aurons une pensée pour ces jeunes vies brisées et pour leurs familles meurtries.



Pour continuer dans la morosité, la conjoncture économique est très tendue sur notre territoire, le taux de chômage augmente dans notre département.

Notre commune, essentiellement agricole, pour nos agriculteurs et nos éleveurs les temps sont extrêmement difficiles. Le reste de l'économie suit, les artisans et les commerçants subissent eux aussi les conséquences de cette crise économique.

Ne cédon pas à cette humeur chagrine, ayons confiance en l'avenir, l'être humain possède tant de ressources qu'il a toujours su faire face aux situations les plus dramatiques.

Au cours de l'année 2015, les urnes sont sorties deux fois, au mois de mars pour élire nos conseillers départementaux et en décembre pour les conseillers régionaux.

D'autres changements se préparent pour les années à venir. Au 1er janvier 2017, les regroupements des communautés de communes seront actés.

Les projets communaux annoncés en 2015 devraient se concrétiser en 2016. La réfection de la voûte de la Chapelle de la Ville Jaudoin est prévue en début d'année. En ce qui concerne le Mille Club, il faudra patienter, les demandes de subventions sont à finaliser.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la confection de ce bulletin municipal annuel.

Au nom du Conseil Municipal, du CCAS, du Personnel Communal, je souhaite à chacun d'entre vous une bonne et heureuse année. Qu'elle vous apporte, pour vous et vos familles, les satisfactions que vous attendez, de la joie, du bonheur et une bonne santé, tout cela dans la paix, la solidarité et la fraternité.

*Le Maire, Josiane DENIS*



## SOMMAIRE

Le mot du Maire ..... p. 2

### ■ Vie municipale

- Urbanisme ..... p. 3  
- Comptes-rendus des conseils municipaux ..... p.4

### ■ Vie quotidienne

- Ecole Saints-Anges ..... p.21  
- La réforme Territoriale et la GEMAPI ..... p. 22  
- La redevance incitative. ... p. 23  
- Employés communaux. ... p. 24  
- Assainissement collectif. ... p. 24  
- Collecte de votre bac jaune ..... p. 24  
- « Petit Mohonnais » ..... p. 24

■ Vie associative ..... p. 25

■ Infos diverses ..... p. 34

■ Etat civil 2015 ..... p. 35



# Urbanisme

## Permis de construire délivrés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

Bénéficiaires / Adresses des travaux	Nature des travaux	Dates des autorisations
BERTHELOT Christian et Carole 14, rue de la Gare	Construction d'une maison individuelle	18 mai
EARL de Maner Coz La Ville Martel	Construction stabulation	12 novembre
MEYLHOC Christophe - Courant	Reconstruction d'une mesure	14 octobre
ZILLIO Jérôme - 14, lot de Sévigné	Construction d'une maison individuelle	30 novembre
HUBERT Alain - Coëtmeur	Construction d'un garage	19 novembre

## Déclarations préalables du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015

Bénéficiaires / Adresses des travaux	Nature des travaux	Dates des autorisations
FUNSTON Kenneth Casteldeuc	Extension de l'habitation	27 janvier
CARGOUET Alain - Bodegat	Construction d'un garage en bois	23 février
LEDOS Dominique - Brehelu	Construction d'un abri de jardin	12 mai
SEXTON Stéphane - La Mulotière	Pose de châssis de toit, création et modification d'ouvertures	12 mai
BESSAC Carole Hameau de Sevigné	Construction d'un abri de jardin	18 mai
FONTAINE Marcel 2 bis, rue du Tronc	Construction d'un abri de jardin	8 juin
ROUXEL Bernard 1, rue des Fosses	Modification façade ouest bâtiment	15 juin
Commune de Mohon Rue du Tronc	Modification aspect extérieur Mille Club	4 août
MOTYKA Pierre-Marie Hameau de Sévigné	Construction d'un abri de jardin	7 septembre
LORAND Patricia et Sylvie 3, rue St Vran	Réfection toiture, changement châssis de toit et bardage cheminées	11 septembre
ALIA Eric - La Mulotière	piscine	19 octobre
EDF ENR Solaire 22, lot Beau Soleil	Pose panneaux photovoltaïques	19 octobre
GRAVÉ Joann 21, rue Joseph Herpe	Pose de quatre châssis de toit	19 novembre
FONTAINE Marcel 2 bis, rue du Tronc	Pose d'un châssis de toit	25 décembre



# Comptes-rendus des conseils municipaux

## Conseil municipal du 18 décembre 2014

### 1 - Renouvellement des contrats d'assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Renouvellement des contrats d'assurance de la Commune et de la Garderie pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015.

#### Pour le lot :

- dommages aux biens et biens mobiliers ;
- responsabilité générale et civile ;
- protection juridique et protection juridique des Agents et des Elus ;
- automobile, mission collaborateurs et risques annexes.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, retient à l'unanimité l'offre de Groupama.

#### Pour le lot : risques statutaires

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, retient à l'unanimité l'offre de la Smacl, option 2.

### 2 - Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école

### publique de Ménéac - Année scolaire 2013-2014

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la mairie de Ménéac qui sollicite la participation financière de la Commune de MOHON au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2013-2014.

Deux enfants de la Commune y sont scolarisés. Le coût par élève de maternelle est fixé à 1 292 euros et par élève à 519 euros 84.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité pour cette participation financière et autorise le Maire à signer la convention et tout acte y afférent.

### 3 - Installation classée pour la protection de l'environnement - Régime de l'enregistrement - Avis du conseil municipal sur le dossier de la SCEA Denis à Mohon

Madame LE RAT, Adjointe, présente le dossier d'enregistrement

présenté au titre de la législation sur les installations classées par la SCEA DENIS (représentée par Messieurs DENIS Pascal et Michel et RAFFRAY Jonathan co-gérants), dont le siège social est situé au lieu-dit « les Grées » à MOHON en vue d'exploiter un atelier porcin.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à 14 voix pour.

### 4 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Année 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal la circulaire préfectorale du 12 décembre 2014 relative à la DETR pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal charge le Maire de constituer et déposer les deux dossiers suivants auprès de la Préfecture :

- Rénovation du mille clubs ;
- Rénovation de la chapelle de la Ville Jaudoin.

## Conseil municipal du 26 février 2015

### 1 - Présentation du compte administratif année 2014 - Cantine municipale

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui

s'établit comme suit :

Fonctionnement	Déficit
Résultat définitif	19 910.31

### 2 - Présentation du compte administratif année 2014 - Garderie municipale

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Déficit
Résultat définitif	5 972.96



# Vie municipale

## 3 - Présentation du compte administratif année 2014 - Assainissement

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Excédent</b>
Résultat définitif	7 072.13

<b>Investissement</b>	<b>Excédent</b>
Résultat définitif	51 895.14

## 4 - Présentation du compte administratif année 2014 - Commune

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Excédent</b>
Résultat définitif	451 372.66

<b>Investissement</b>	<b>Déficit</b>
Résultat définitif	111 306.11

## 5 - Présentation du compte administratif année 2014 - Lotissement communal hameau de sévigné

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Déficit</b>
Résultat définitif	26 041.65

<b>Investissement</b>	<b>Déficit</b>
Résultat définitif	330 158.92

## 6 - Subventions aux associations - Année 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer comme suit les subventions aux Associations pour l'année 2015 pour un montant total de 7 840 euros :

- Entente Sportive Mohon-St Malo des 3 Fontaines : 1 300 euros (2 abstentions)

- Anciens Combattants UNACI-TA-ACPG : 100 euros

- Club de l'Amitié : 300 euros

- Société de Chasse de Mohon : 700 euros (1 abstention)

- Majorettes de Mohon : 1 500 euros (à titre exceptionnel pour aider au financement des frais de transport liés au Championnat de France)

- Association Lire à Mohon : 1 400 euros

- Club Cyclo : 200 euros

- Moto Club de St Marc : 400 euros + 1 100 (à titre exceptionnel pour la mise au normes du terrain et l'homologation nationale) - (14 pour et 1 contre)

- Poker club : 200 euros

- Mohon gym : 250 euros

- Ast Basket : 30 euros par licencié soit 240 euros (1 abstention)

- AFM Téléthon : 30 euros

- Les restaurants du cœur : 30 euros

- Association des laryngectomisés et mutilés de la voix : 30 euros

- Ecoute Familiale Information Toxicomanie : 30 euros

- Association des Paralysés de France : 30 euros

La subvention versée à l'OGEC de l'Ecole privée primaire de Mohon est supprimée du fait de l'évolution du forfait communal prévu dans le contrat d'association.

## 7 - Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie 2015

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du cahier des charges pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie 2015.

Lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 24 février 2015, 7 plis ont été remis sur 22 retraits du dossier.

Le cabinet Nicolas de Pontivy est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 500 euros HT et 400 euros HT pour la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable pour signer le marché avec le Cabinet Nicolas sans l'option de mise en ligne du DCE.

## 8 - Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de bâtiments - Salle du mille clubs et Chapelle de la Ville Jaudoin

Compte-tenu que la CAO a décidé de ne plus avoir recours à la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restauration de la voûte de la Chapelle de la Ville Jaudoin, elle propose du fait que le marché est globalisé pour les deux bâtiments, de ne pas donner suite à cette consultation pour motif d'intérêt général.

## 9 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public pour l'assainissement collectif

Lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 24 février 2015, 8 plis ont été remis sur 15 retraits du dossier.

Le cabinet NTE de la Chapelle des Fougeretz est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 850 euros HT et en option 2 850 euros HT si suivi du rapport du délégataire sur 3 ans.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour signer le marché avec le Cabinet NTE sans l'option de suivi du rapport de délégataire.

## 10 - Achat de panneaux de signalisations, panneaux de rues et de numéros de rues



Le Conseil Municipal, après délibération, retient l'offre de GI-ROD pour un montant de 1 656 euros 74 TTC.

Il conviendra de rajouter les numéros de maisons pour le lotissement communal Hameau de Sévigné (30 unités) et un panneau pour le village de Rohello afin d'éviter aux véhicules longs de s'engager dans une voie trop exigüe. Un panneau de voie sans issue sera mis en place pour ces véhicules longs.

### **11 - Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de Guilliers - Année scolaire 2014/2015**

Madame Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Commune de GUILLIERS qui sollicite une participation financière de 543 euros par élève du primaire et de 1 231 euros par élève de maternelle au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2014-2015.

Cinq élèves fréquentent l'école dont trois maternelles et deux primaires. Le montant global de la dépense s'élève à 4 779 euros.

Le Conseil Municipal, après examen des dépenses, donne un avis favorable à cette demande et autorise le Maire à signer la convention.

### **12 - Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique Suzanne Bourquin de Josselin - Année scolaire 2014/2015**

Madame le Maire demande l'autorisation de présenter cette demande reçue ce jour. Avis favorable du Conseil Municipal.

Elle fait lecture à l'assemblée du courrier reçu de la Commune de JOSSELIN qui sollicite une participation financière de 1023 euros 28 par élève de maternelle au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2014-2015.

Deux élèves fréquentent l'école.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à cette demande et autorise le Maire à signer la convention.

### **13 - Comité de bassin Loire Bretagne - Consultation sur projets**

Avis sur les projets de :

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) et son programme de mesures
- Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne
- Délibération à prendre

Madame le Maire fait lecture du courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour la consultation sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures et le plan de gestion des risques d'inondation de ce même bassin pour la période 2016-2021.

Le Conseil Municipal ainsi que la population (qui sera informée par voie d'affichage ou par le bulletin municipal) sont invités à participer à cette consultation qui se déroule depuis le 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015.

### **14 - FDGDON morbihan - Proposition de convention multi services**

Madame le Maire propose de passer une convention multi services proposée par la Fédération

Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) afin de proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les populations d'organismes nuisibles ou gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.

Elle ajoute que la formation des deux Elus référents prévue en mars 2015 pour lutter contre le frelon asiatique au prix de 50 euros par Elu hors convention multi services sera incluse dans la cotisation annuelle qui s'élève à 119 euros 19 par an.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la signature de la convention.

### **15 - Institution d'aménagement de la Vilaine - Inventaire des cours d'eau sur les bassins du Ninian et de l'Yvel - Demande de constitution d'un groupe de travail communal**

Madame le Maire fait lecture du courrier du 16 janvier 2015 de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine qui fait savoir que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), l'IAV réalise un inventaire cartographique des cours d'eau sur les bassins du Ninian et de l'Yvel conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'Institut Géographique National (IGN).

Cet inventaire des cours d'eau est réalisé à l'échelle du bassin hydrographique, validé par un comité de pilotage (composé des services de l'Etat, des Elus locaux, de Chambre d'Agriculture, des financeurs ...) mais le travail de cartographie des cours d'eau



se déroulera à l'échelle des Communes avec un groupe de travail communal.

Il est demandé de constituer ce groupe de travail communal qui doit représenter les différents usagers de l'eau (idéalement un groupe de 6 membres avec deux Elus, deux agriculteurs et deux représentants d'associations qui connaissent bien le territoire communal). Une première réunion a eu lieu ce jour.

Une documentation est remise.

Madame le Maire propose de composer le groupe de travail communal comme suit :

- Elus : Messieurs BLANDEL Alain et CLERO Jean-Michel
- Agriculteurs : Messieurs JAGOREL Vincent et PIRIOT Xavier
- Représentants d'associations : Messieurs GALLIOT Christian et MICHE Patrice.
- Le Conseil Municipal, après dé-

libération, valide la proposition du Maire.

## **16 - Proposition de constitution de la commission communale « bois »**

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à cette proposition et désigne les membres suivants :

- Monsieur BLANDEL Alain
- Monsieur PRESSARD Hervé
- Monsieur MOREL Hervé

## **Conseil Municipal du 14 avril 2015**

### **1 - Présentation du budget primitif année 2015 - Cantine municipale**

Madame Le Maire remet une documentation transmise par l'Association des Maires qui a organisé une réunion à VANNES le 10 avril dernier sur le budget communal.

Elle présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015 pour la Cantine Municipale suite à la réunion de la Commission Finances du 31 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée, approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 69 535 euros.

### **2 - Présentation du budget primitif année 2015 - Garderie municipale**

Elle présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015 pour la Garderie Municipale.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée, approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre

en section de fonctionnement à la somme de 17 403 euros.

### **3 - Présentation du budget primitif année 2015 - Lotissement communal Hameau de Sévigné**

Elle présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015 pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné ».

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée, approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 356 990 euros 57 et en investissement à la somme de 660 416 euros 60.

### **4 - Vote de subvention exceptionnelle au budget primitif 2015 du lotissement communal Hameau de Sévigné**

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 26 057 euros 89 afin d'équilibrer le budget du lotissement communal « Hameau de Sévigné » au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

### **5 - Présentation de proposition d'affectation du résultat d'assainissement - Année 2014**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 lors de la séance du 26 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2014,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Excédent global cumulé au 31 décembre 2014 : 7 072 euros 13**



Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 7 072 euros 13

## **6 - Présentation du budget primitif année 2015 - Assainissement**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée,

Décide de prévoir 900 euros supplémentaires au compte 623 « publicité » et de réduire les crédits prévus au budget primitif de 900 euros au compte 022 « dépenses imprévues » afin d'avoir une enveloppe financière plus conséquente pour régler les frais de publicité liés au renouvellement de la délégation de service public d'assainissement.

Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 38 358 euros et en section d'investissement à la somme de 96 882 euros 14.

## **7 - Présentation de proposition d'affectation du résultat de la commune - Année 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 lors de la séance du 26 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2014,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Excédent global cumulé au 31 décembre 2014 : 451 372 euros 66**  
Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 340 066 euros 55

Affectation complémentaire en réserves (C/ 1068) : 111 306 euros 11

## **8 - Présentation du budget primitif - Année 2015 - Commune**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée, Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 139 853 euros et en section d'investissement à la somme de 727 956 euros.

## **9 - Impôts - Vote des taux communaux - Année 2015**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit fixer le montant des taux d'imposition communaux pour l'année 2015. Elle rappelle qu'en 2014, les taux étaient fixés comme suit:

Taxe d'habitation : 10.79 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.65 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.11 %

Elle fait savoir que les bases d'imposition calculées par le Centre Départemental des Impôts vont

augmenter pour 2015 comme tous les ans.

Elle présente à l'assemblée une simulation d'augmentation des taux de 1 % et de 2 % et l'évolution des taux d'imposition communaux depuis 2004.

Elle propose de maintenir les taux d'imposition communaux en vigueur (vote à main levée du Conseil Municipal : 5 voix pour).

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 pour et 3 abstentions) décide d'augmenter les taux d'imposition communaux de 1 % comme suit :

Taxe d'habitation : 10.90 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.82 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.52 %

## **10 - Travaux têtes de cheminées à l'ensemble polyvalent**

Madame le Maire donne la parole à Mr CARO Jean-François, Adjoint qui présente le dossier.

Il a demandé à Mr HUBERT de revoir son devis car il y a des fissures.

Le bureau de contrôle APAVE doit procéder à un contrôle avant tout travaux. La décision de réalisation de travaux sur ces têtes de cheminées à l'ensemble polyvalent est donc reportée.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte de ces informations.

## **11 - Chapelle de la Ville Jaudoin - Réfection de la voûte**

Madame le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des entreprises pour la réfection de la voûte de la chapelle de la Ville Jaudoin.



# Vie municipale

6 plis ont été envoyés. Une seule entreprise a répondu à la consultation : l'entreprise BRIERO de Mauron pour un montant de 33 399 euros 31 TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer le marché.

Il est possible de solliciter la Communauté de Communes du Porhoët au titre du fonds de concours attribué à chaque Commune pour une enveloppe globale de 15 000 euros par mandature.

Il reste un reliquat de 8 400 euros sur l'enveloppe de la précédente mandature dont Madame le Maire propose de demander le bénéfice.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel et charge le Maire de demander le fonds de concours.

Mme le Maire fait savoir qu'elle a rencontré Mr Paul MOLAC, Député, afin d'obtenir de la réserve parlementaire. Le dossier doit être déposé pour septembre 2015 pour une attribution éventuelle et un commencement des travaux en 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire.

## **12 - Risques professionnels - Renouvellement de la convention ACFI avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan**

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de la convention relative à l'intervention de l'Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) santé - sécurité au

travail avec le CDG 56 portant sur le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer ladite convention pour la durée du mandat local soit jusqu'au 31 décembre 2020.

## **13 - Demande de subvention en faveur du Bleuets de France pour le 8 mai 2015**

Madame le Maire fait lecture du courrier du Préfet en date du 25 mars 2015 qui invite le réseau associatif local pour assurer une collecte au moment de la cérémonie au Monument aux Morts. Il est possible également que le Conseil Municipal, à l'occasion de ce 8 mai, vote une subvention en faveur du Bleuets de France.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis défavorable car la demande est reçue hors délai d'examen des demandes de subventions pour l'année 2015. Il est possible de réaliser la collecte.

## **14 - Proposition de remboursement de frais pour nom de domaine**

Madame le Maire exposé à l'assemblée que Mr CARO Jean-François a réglé la somme de 60 euros pour l'abonnement à JIMDO pour une durée d'une année pour le nouveau site d'hébergement du site internet de la mairie (nom de domaine : mohon.fr). Le site est désormais ouvert à la consultation du public.

Elle propose de le rembourser.

Mr CARO Jean-François quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après

délibération, émet à l'unanimité un avis favorable pour le remboursement de la somme de 60 euros à Mr CARO.

## **15 - Renouvellement de la convention d'entretien pour les bouches et poteaux d'incendie**

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de la convention passée avec SAUR FRANCE pour l'entretien des bouches et des poteaux d'incendie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il y a 10 poteaux d'incendie à contrôler au prix actuel de 70 euros HT par poteau d'incendie. La durée de la convention est de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité la signature de la nouvelle convention.

## **16 - Bornes de recharge électrique**

Madame le Maire fait lecture du courrier du 17 décembre 2014 de Morbihan Energies pour l'installation de borne de recharge de véhicule électrique sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération (3 abstentions et 12 voix contre), ne souhaite pas installer de bornes de recharge électrique sur la Commune.

Décision N° 3/2015 - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption - propriété AB 115

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain - propriété AB 115 situé rue du Four à Mohon.

Décision N° 4/2015 - Passation d'un marché de prestation de



services avec le Cabinet BLEHER Architectes pour les travaux de rénovation de la salle du mille clubs (procédure adaptée)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a passé un marché de prestations de services avec le Cabinet BLEHER

Architectes à Plumelec pour les travaux de rénovation de la salle du mille clubs. La prestation s'élève à 6 240 euros HT.

## Conseil Municipal du 5 mai 2015

### 1 - Travaux de voirie année 2015

Madame le Maire donne la parole à Mr BLANDEL Alain, Adjoint à la voirie qui présente le dossier des travaux de voirie de l'année 2015.

Il fait savoir que la Commission voirie propose d'engager les travaux listés ci-après :

- Le Chêne (415 mètres) en enrobé
- La Ville Jeanne (340 mètres) en bicouche
- La Daude (250 mètres) en enrobé
- Le Gazon (600 mètres) en enrobé
- Le Bos (410 mètres) en enrobé
- La Noë (230 mètres) en enrobé
- Rohello (patte d'oie)
- Rue des Courtils eaux pluviales (215 mètres)
- Rue des Courtils trottoirs (215 m)
- Mise en bateaux de bordures rue du Stade devant 3 entrées et aménagement pour personne à mobilité réduite du trottoir au lotissement Beau Soleil 1

Mme le Maire propose d'intégrer la totalité des travaux prévisionnels dans la tranche ferme sauf pour la rue des Courtils qui ferait l'objet d'une tranche conditionnelle pour la partie trottoirs afin que les travaux à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales se « tassent » cet hiver.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à lancer la consultation.

### 2 - Achat de tondeuse

Madame le Maire donne la parole à Mr BLANDEL Alain, Adjoint à la voirie qui présente le dossier pour l'achat de la tondeuse.

Il présente 5 devis pour l'achat d'une tondeuse :

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à main levée sur le principe d'achat d'une nouvelle tondeuse.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée dont le résultat figure ci-après :

- 6 voix pour l'achat d'une nouvelle tondeuse sans reprise de l'ancien matériel
- 4 voix pour l'achat d'une nouvelle tondeuse avec reprise de l'ancien matériel
- 5 abstentions

Emet un avis favorable pour l'achat d'une nouvelle tondeuse sans reprise de l'ancien matériel.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle choisira le modèle sur décision du Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal qui l'autorise à signer les marchés de fournitures en procédure adaptée à concurrence de 20 000 euros HT.

Elle rendra compte de sa décision lors du prochain Conseil Municipal.

### 3 - Travaux ou acquisitions divers - Année 2015

Madame le Maire propose de

lancer les diverses consultations pour l'année 2015 :

#### - 3<sup>ème</sup> tranche de travaux de chemins ruraux

Mr BLANDEL fait l'inventaire des chemins ruraux sur lesquels il est nécessaire de prévoir des travaux. Son recensement n'est pas achevé.

Le Conseil Municipal, après délibération, demande que l'inventaire soit réalisé en tenant compte de la carte déjà élaborée et autorise la consultation auprès des entreprises.

#### - Passerelle rue du Moulin

Mr BLANDEL propose d'élargir le garde fou.

#### - Salle polyvalente

1. Achat de four : devis à demander
2. Chambre froide : Le gaz n'est plus aux normes en vigueur. Devis BREIZH FROID présenté pour remplacer le filtre déshydrateur, voyant liquide, détendeur et appoint en gaz pour un montant de 406 euros 57 HT.

3. Parquet : Voir comment refaire parquet (carrelage, résine etc..)

- **Perceuse a colonne** : voir modèle sur établi ou sur pied

- **Voiture** : Observer les propositions de vente et les communiquer  
Mr BLANDEL fait savoir qu'un budget de 5 000 euros serait correct pour cette acquisition nécessaire pour le transport des bénévoles de la bibliothèque lors de la



# Vie municipale

collecte des livres à Noyal Pontivy, pour les employés communaux lors de réunions extérieures ou l'achat de fournitures à l'extérieur par le service technique plutôt que d'utiliser le camion.

Le Conseil Municipal après délibération et un vote à main levée qui donne le résultat suivant :

- 10 voix pour l'achat d'une voiture utilitaire 5 places
- 4 voix pour l'achat d'une voiture utilitaire 2 ou 3 places
- 1 abstention

Emet un avis favorable pour l'achat d'une voiture utilitaire 5 places et autorise le Maire à lancer la consultation.

#### - Salle mille clubs

1. Armoire réfrigérée : devis BREIZH FROID présenté pour remplacer le compresseur, le filtre déshydrateur et les électrovannes pur un montant de 808 euros 20 HT.

#### 4 - Médecine professionnelle et préventive - Collaboration avec le CDG 56

Madame le Maire fait lecture du courrier du 8 avril 2015 du CDG 56 informant que contrainte par la DIRECCTE de se désengager du secteur public, l'AMIEM cessera d'assurer la mission de médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Par conséquent le CDG du Morbihan a décidé le 15 octobre 2014 de créer le service de médecine professionnelle et préventive qui lui succédera.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'une collaboration avec le pôle santé au travail du CDG 56 pour le conseil en matière de

santé et pour le suivi médical des agents.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2014 intégrant la médecine professionnelle et préventive au Pôle santé au travail ;

**Considérant** le désengagement programmé du service de santé au travail Association Médicale Interentreprises du Morbihan (AMIEM) du secteur public ;

**Considérant** que la décision des employeurs territoriaux conditionne l'organisation du service de médecine professionnelle et préventive et son déploiement au plus près des territoires;

**Considérant** qu'il appartient à la collectivité de décider de la continuité de la mission au bénéfice de l'employeur et des agents territoriaux ;

#### **Exposé des motifs :**

Madame le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de

l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose :

1. L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT...)
2. La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

Après avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité de :

- collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan ;
- s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

#### 5 - Assainissement - Délégation de service public - Principe de délégation de service public - Approbation et lancement de la procédure (rapport du maire ci-joint)

Madame le Maire expose le rapport du Maire (ci-joint).

Vu le rapport de présentation qui expose les raisons du choix entre une gestion par régie, c'est-à-dire assurée par la Commune, et une gestion par Délégation de Service Public c'est-à-dire par affermage,

Vu la durée de la procédure et les contraintes administratives et juridiques d'une Délégation de Service Public, environ une durée totale de 180 Jours,



Considérant que la Commune fait le choix d'une Délégation de Service Public,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions suivantes :

- Approbation du principe d'exploitation du service public d'assainissement collectif dans le cadre d'une Délégation de Service Public,
- Approbation du lancement de la procédure de Délégation de Service Public,
- Autoriser Madame le Maire à signer les actes relatifs à cette procédure.

Madame le Maire soumet ces propositions au vote.

Cette délibération est votée à main levée (15 voix pour) pour approuver les propositions du Maire.

## 6 - Assainissement - Délégation de service public

### Constitution de la commission d'ouverture des offres de la délégation de service public au scrutin de liste secret

Madame le Maire fait savoir que dans le cadre de la procédure de délégation de service public prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu qu'une Commission, dont la composition et le mode de constitution sont similaires à la commission d'appel d'offres, émette un avis sur les candidatures.

Elle propose de mettre en place cette Commission spécifique de délégation de service public (DSP) qui sera chargée de l'ouverture des plis concernant les offres des candidats et d'émettre un avis dans le cadre des procédures de

délégation de service public qui seront mises en œuvre pendant toute la durée du mandat.

Conformément aux articles L 1411-5, D 1441-3 et D 1411-4 du CGCT, cette Commission est composée de la manière suivante :

#### • Avec voix délibérative :

- Un président : Madame Le Maire
- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil.

#### • Avec voix consultative :

- Le comptable de la collectivité
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence et de la répression des fraudes

L'élection a lieu au scrutin de liste secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants aura lieu sur la même liste (déposée par les candidats en début de séance).

Madame Le Maire procède à l'élection : 1 liste a été déposée (N°1) :

#### • Membres titulaires :

- 1°) : Marc GUILLEMAUD
- 2°) : Marie-Véronique VANDEKERKOVE
- 3°) : Alain BLANDEL

#### • Membres suppléants :

- 1°) : Hervé MOREL
- 2°) : Pascal LE QUEUX
- 3°) : Martine LE RAT

Nombre de votants = 15

Nombre de voix obtenues par la liste n°1 = 15 Voix

Ont été élus membres de la commission « Délégation du service Public »

#### • Membres titulaires :

- 1°) : Marc GUILLEMAUD

2°) : Marie-Véronique VANDEKERKOVE

3°) : Alain BLANDEL

#### • Membres suppléants :

1°) : Hervé MOREL

2°) : Pascal LE QUEUX

3°) : Martine LE RAT

## 7 - Budget assainissement - Décision modificative numéro 1

Madame le Maire fait savoir que le Trésorier Municipal a émis des remarques sur le budget assainissement 2015 au niveau de l'équilibre des chapitres globalisés d'ordre et sur le montant des dépenses imprévues.

Elle propose de faire un virement de crédits comme suit :

EXPLOITATION		
Dépenses		
022	Dépenses imprévues	- 47,50
623	Publicité	+ 47,50
INVESTISSEMENT		
Recettes		
Opérations financières		
2812 (040)	Agencements et aménagements de terrains	+ 3,00
2762 (27)	TVA	- 3,00

Le Conseil Municipal après délibération émet un avis favorable à la proposition du Maire.

### Décision N° 5/2015 - Passation d'un marché de prestations de services avec la société Anett de Beignon pour un service de location et d'entretien des vêtements de travail du Personnel Communal du service technique

Passation d'un contrat d'une durée de 4 ans à compter du 27 juillet 2015. Coût de 85 euros 43 HT par mois.



## Conseil municipal du 22 juin 2015

### 1 - Travaux de voirie - Année 2015

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la consultation par procédure adaptée auprès des entreprises pour les travaux de voirie 2015 a été lancée le 20 mai 2015.

l'entreprise BERTHO TP de Saint Guen est l'entreprise la mieux placée dans le classement des offres. Mme le Maire propose par conséquent de retenir cette offre :

- tranche ferme : 87 988 euros 20 HT
- tranche conditionnelle : 15 226 euros HT

soit un total de 103 214 euros 20 HT

Elle ajoute que l'exécution des travaux est planifiée pour début septembre 2015.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de BERTHO TP pour les deux tranches et autorise le Maire à signer le marché.

### 2 - Budget Hameau de Sévigné 2015 - Décision modificative numéro 1 - Crédits supplémentaires

Madame le Maire fait savoir que les travaux de câblage d'Orange n'ont pas été prévus dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement Communal « Hameau de Sévigné ». Seuls les fourreaux sont mis en place, il reste le câblage à réaliser avec de permettre le raccordement des usagers.

Le devis d'Orange s'élève à 859 euros 03 HT.

Elle propose de voter des crédits supplémentaires d'un montant arrondi à 1000 euros HT.

### 3 - Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Guer - Année scolaire 2014-2015

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Commune de GUER qui sollicite une participation financière de 552 euros 46 pour un élève de primaire (CE1) et 1 577 euros 60 pour un élève de maternelle (PS) qui fréquentent l'Ecole Publique de cette Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

### 4 - Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de la Trinité Porhoët - Année scolaire 2014-2015

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour rajouter cette affaire à l'ordre du jour. Avis favorable de l'assemblée.

Elle fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Commune de LA TRINITE PORHOËT qui sollicite une participation financière de 598 euros par élève pour trois élèves de primaire (CM2) qui fréquentent l'Ecole Publique de cette Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

### 5 - SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 - Demande de motion d'un syndicat agricole

Madame le Maire fait lecture du courrier du Syndicat agricole « FDSEA 56 » du 6 mai 2015 sur la consultation du projet de SDAGE

Loire Bretagne 2016-2021 qui se déroulait jusqu'au 18 juin 2015.

Ce syndicat alerte sur les conséquences de ce projet de SDAGE pour le devenir et le développement économique des territoires et propose à l'assemblée délibérante un projet de motion ci-après qui permettrait d'en alerter le Préfet du Morbihan et le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

L'évolution récente et à venir des compétences des collectivités territoriales en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Loi MAPTAM de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, projet de Loi NOTR de Nouvelle Organisation Territoriale de la République) engage directement la responsabilité des collectivités vis-à-vis de la mise en œuvre des plans de gestion qu'elles devront appliquer sur leurs territoires. Considérant les objectifs et les enjeux du projet de SDAGE 2016-2021, il est du devoir des collectivités d'alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour leurs territoires, leurs habitants et leurs acteurs économiques.

#### Considerant :

- l'amélioration significative et continue de la qualité des eaux en Bretagne et dans le Morbihan, attestée par les cartes officielles de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- le temps de réponse des milieux (10-15 ans) non compatible avec les objectifs de SDAGE révisés tous les six ans,



- la réglementation déjà en vigueur dans le domaine de la protection de l'eau et des milieux aquatiques,
- la responsabilité des Elus dans la mise en œuvre d'une politique de l'eau lisible et cohérente par l'ensemble des acteurs des territoires,
- l'obligation, à la charge des collectivités, de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec des zonages environnementaux démultipliés,
- le transfert d'une partie de la compétence GEMAPI de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations aux collectivités territoriales dans un contexte budgétaire fortement contraint,
- les responsabilités juridique et financière des collectivités territoriales engagées par le projet de loi NOTR en cas de contentieux européens,
- les contraintes budgétaires imposées par l'Etat, qui vont peser lourd dans le budget des collectivités dans les années à venir,

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 abstentions et 2 pour)

**Dénonce** un projet de SDAGE trop rigide qui s'oppose au principe fondamental de la libre administration des collectivités et à fortiori, à toute perspective d'adaptation territoriale de la gestion de l'eau,

**Refuse** la complexification de la politique de l'eau par la démultiplication des zonages à contraintes et l'empilement des mesures cumulatives qui aboutissent à un blocage in fine de tout projet de développement économique des territoires,



**Dénonce** l'intensification de l'effort demandé aux acteurs agricoles, notamment, sans aucune reconnaissance des résultats obtenus et au risque de les démotiver et d'anéantir les efforts collectifs menés en matière de politiques publiques environnementales,

**Dénonce** les objectifs irréalistes visés par le projet de SDAGE 2016-2021 qui exposent les finances publiques des collectivités à un fort risque de contentieux européen en cas de non atteinte,

**Demande** une intégration des aspects économiques dans l'élaboration du projet SDAGE sur la base d'une analyse systématique des coûts et des bénéfices à tirer des politiques publiques environnementales,

**Emet**, compte tenu de toutes ces remarques, un avis défavorable sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

### **6 - Cantine municipale - Demande d'admission en non valeurs**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Trésorier Municipal pour admettre en non valeurs un impayé de cantine au titre de l'année 2013 pour un montant de 25 euros 75. Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable pour admettre

cette somme en non valeurs.

Informations diverses : Décisions du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal.

**Décision N° 6/2015** - Passation d'un marché de marché de fournitures avec la SAS

**Signalisation** d'Avranches pour l'achat de panneaux de signalisations et de numéros de rues d'un montant de 1 741 euros 77 HT.

**Décision 7/2015** : Signature d'un marché de fournitures avec CONCEPT MOTOCULTURE pour l'achat d'une tondeuse KUBOTA F3890 avec plateau de coupe professionnel mulching et kit de circulation homologué route pour un montant de 16 900 euros HT.

**Décision 8/2015** : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption – propriété ZC 290 située 14 lotissement beau soleil – rue de la gare : pas de préemption de ce bien.

**Décision 9/2015** : Signature d'un marché de travaux avec ORANGE pour le câblage « recette de conformité » du lotissement communal « Hameau de Sévigné » pour permettre l'alimentation de ce lotissement pour un montant de 859 euros 03 HT.

**Décision 10/2015** : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption – propriété ZC 240 située 13 rue de la pierre bise : pas de préemption de ce bien.



## Conseil municipal du 3 septembre 2015

### 1 - Transport scolaire communal et navette RPI Mohon - St Malo des Trois Fontaines

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'organisation de la navette de transport scolaire entre les deux écoles dont bénéficient les enfants de Mohon et ceux des Communes extérieures ainsi que le suivi du service nécessitent un fort investissement en temps du Personnel Communal et aussi des frais de fournitures et matériels divers.

Chaque année et durant la durée de vie du RPI, la Commune refacture aux Communes utilisatrices les frais de gestion au prorata du nombre d'élèves concernés au vu d'une liste d'élèves et d'une convention.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif à fixer pour les frais de gestion de ce service et à facturer aux Communes extérieures au titre de l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, retient à l'unanimité une participation par élève qui est fixée à 60 euros pour l'année scolaire en cours. Une convention ainsi qu'une liste des élèves seront établies entre la Commune de Mohon et chaque Commune concernée. Le Maire est autorisé à signer les conventions.

### 2 - Navette école privée de Mohon - Cantine municipale de Mohon

Madame Le Maire donne la parole à Mme LE RAT, Adjointe, qui présente au Conseil Municipal le bilan du coût de la navette entre l'Ecole Privée de Mohon et la Cantine Municipale pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### 3 - Garderie municipale de Mohon

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan déficitaire de la Garderie Municipale pour l'année 2014/2015. Il a diminué par rapport à l'année scolaire précédente en raison du nouveau mode de facturation à la demi heure réelle et du tarif appliqué depuis septembre 2014.

Elle propose le maintien du tarif actuel fixé à 1 euro 50 la demi-heure réelle sans goûter.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 pour et 2 abstentions) décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 soit 1 euro 50 la demi heure réelle sans goûter.

### 4 - Cantine municipale de Mohon

Madame le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine qui présente au Conseil Municipal le bilan de la Cantine Municipale pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Maire demande de fixer les tarifs du repas pour l'année scolaire 2015/2016 avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Elle propose de maintenir les tarifs en vigueur (3 euros par repas enfant et 5 euros par repas adulte).

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 soit 3 euros par repas enfant et 5 euros par repas adulte.

### 5 - Impôts directs locaux

Madame Le Maire présente au

Conseil Municipal le tableau récapitulatif des délibérations applicables en 2015 pour la Commune de MOHON.

L'assemblée délibérante, après délibération et un vote à main levée (15 pour) décide de n'apporter aucun changement.

### 6 - SIAEP de Brocéliande - Rapport sur le prix et la qualité du service - Année 2014

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Président du SIAEP de Brocéliande sur le prix et la qualité du service d'eau potable au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce rapport.

### 7 - Assainissement collectif

Madame le Maire fait la présentation :

- du compte d'affermage de SAUR France - Année 2014
- du rapport annuel du délégataire SAUR France - Année 2014
- du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif - année 2014.

Le Conseil Municipal prend acte, accepte à l'unanimité ces documents.

Elle rappelle la délibération du 6 juillet 2012 instituant la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) conformément à l'article 30 de la loi de finances rectificative 2012-354 du 14 mars 2012 qui a supprimé la Participation pour Raccordement à l'Egoût (PRE) et rappelle la dé-



libération du 5 septembre 2014 maintenant les tarifs fixés.

- la participation financière dûe au titre de la PAC à demander aux propriétaires des immeubles disposant précédemment d'un assainissement non collectif et édifiés antérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement collectif sera de 100 euros pour tenir compte de la dépense réalisée par les constructeurs lors de la première installation de leur système d'assainissement autonome.

- La participation financière dûe au titre de la PAC à demander aux propriétaires des immeubles raccordables édifiés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement et dont le permis de construire est délivré après la date de la présente décision sera de 1 600 euros par immeuble.

## **8 - Projets communaux - Année 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de subvention devront être préparés et déposés auprès des organismes financeurs avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Elle propose une liste des travaux à prévoir pour 2016 :

### **- Travaux de voirie année 2016**

Travaux de voirie au titre du PDIC, de la voirie en Bretagne Centrale (25 %) et la Voirie Rurale (30 %) pour les travaux suivants :

- Bréhélu - Voie Communale 206
- La Ville Guesniac - Voie Communale 215
- Courant - Voie Communale 213
- La Noë - Chemin rural 62
- La Ville Jaudoin - Voies communales 131, 226 et 227.

- Route de Rohello de la ferme de Mr SABLE à la croix Julot (Voie Communale 203).

### **- Rénovation de la salle du Mille Clubs**

Ce dossier a déjà fait l'objet de la délibération du 5 septembre 2014 pour les projets communaux de l'année 2015 mais les estimations faites par le Maître d'Oeuvre sont élevées par rapport aux prévisions de la Municipalité.

Madame le Maire propose par conséquent d'attendre le devis estimatif du paysagiste pour l'aménagement extérieur.

Les dossiers de subvention déposés en 2015 et en cours d'instruction pourraient être traités comme suit :

- **Conseil Départemental (TSD à 35 %) :** Réactualiser la demande au vu des nouveaux devis

- **Préfecture (DETR) :** Déposer un nouveau dossier en janvier 2016.

Elle propose de déposer un dossier auprès du Pays de Ploërmel au titre de la revitalisation du Centre Bourg.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à l'unanimité, charge le Maire d'établir les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

## **9 - Demande de subvention auprès du département du Morbihan au titre des amendes de police - Année 2016**

La mise en place d'un ralentisseur rue du Porhoët pour des raisons de sécurité (vitesse excessive) afin que la Commune se dégage de toute responsabilité.

Après délibération, le Conseil Municipal, donne son accord pour faire ce dossier.

## **10 - Couches de roulement sur routes départementales en agglomération - Année 2016**

Le Conseil Municipal, après délibération, n'a pas de dossier à déposer au titre de l'année 2016.

## **11 - Tarif de vente de bois sur pied - Fixation des tarifs**

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée dont le résultat suit :

décide de maintenir les tarifs en vigueur soit :

- 60 euros la corde de chêne, châtaignier seul
- 20 euros la corde de mélange de hêtre, saule ou bouleau.

## **12 - Carte de borne de puisage d'eau potable**

Monsieur BLANDEL propose d'utiliser la borne située rue des Clerjorets dont le débit est rapide. Pour ce faire, il présente la proposition de Saur France pour l'achat d'une carte de borne de puisage dont les tarifs d'utilisation figurent ci-après :

- la carte : 26 euros 11 HT - TVA à 20 %
- le m<sup>3</sup> : 1 euro 1855 HT - TVA à 5,5 %

Il n'y aura pas d'assainissement facturé en sus.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

## **13 - Proposition de constitution d'une commission communale « hygiène et sécurité au travail »**

Madame le Maire propose de constituer une commission communale « Hygiène et Sécurité au Travail ».

Après présentation des objectifs de



# Vie municipale



travail d'une telle commission par Mme AUQUET, secrétaire de Mairie, le Conseil Municipal après un vote à main levée donne un avis favorable à cette proposition qui sera composée comme suit :

- Le Maire,
- Mme LE RAT Martine
- Mr BLANDEL Alain
- Mr CARO Jean-François
- Mme LALYCAN Claudine
- Messieurs GALLIOT Christian et CHOUPIN Didier, Assistants de prévention
- Mme AUQUET Isabelle, secrétaire de Mairie

## 14 - Plan local d'urbanisme - Grenellisation

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme est en vigueur depuis 2007.

Les dispositions de la Loi Gre-

nelle 2 du 12 juillet 2010 doivent être intégrées au PLU ainsi que celle de la Loi ALUR.

Elle précise que le Pays de PLOERMEL élabore également le SCOT.

Elle fait savoir que Mr Anthony HUBERT du Pays de PLOERMEL a étudié sommairement le Plu de MOHON et qu'il conseille d'attendre septembre 2016 avant d'engager une procédure de révision.

L'affaire est donc reportée.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

## 15 - Personnel communal - Prise en charge des indemnités liées au déplacement lors des formations

Madame le Maire communique le dispositif applicable pour la prise en charge des frais de repas lors de formations du Personnel Communal (Décret N° 2001-654 modifié du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de

règlement des frais occasionnés par les déplacements des Personnels des Collectivités Locales).

L'Arrêté du 5 janvier 2007 fixe le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du Décret N° 2001-654 du 19 juillet 2001 à 15 euros 25 par repas.

Elle ajoute que le remboursement des indemnités de mission est nécessairement forfaitaire. Toutefois, l'organe délibérant peut, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, fixer pour une durée limitée des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission édictés par les textes, dans la limite des dépenses effectivement engagées (remboursement des frais de repas aux frais réels).

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité pour le remboursement de leurs repas selon le forfait prévu à l'arrêté du 5 janvier 2007 soit 15 euros 25 par repas.

Madame le Maire demande de déterminer les modalités de remboursement pour l'ensemble du Personnel Communal et propose d'appliquer le remboursement forfaitaire actuel fixé à 15 euros 25 par repas sous réserve d'évolution ultérieure du montant en cas de nouveaux textes.

Avis favorable du Conseil Municipal.

## Conseil municipal du 23 octobre 2015

### 1 - Assainissement collectif - délégation de service public

Le Conseil Municipal approuve

le choix de la société STGS pour l'affermage de son service public d'assainissement collectif sur le

périmètre communal à compter du 01 Janvier 2016 et pour une durée de 12 années.



## 2 - Assainissement collectif - délégation de service public

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la rémunération de l'entreprise retenue STGS pour le contrôle d'un branchement en cas de vente.

Le Conseil Municipal fixe le montant à 160 euros.

## 3 - Demande d'implantation de panneaux d'interprétation

Madame le Maire fait lecture du courrier du 2 octobre 2015 du Président de la Communauté de Communes du Porhoët qui propose la mise en place de panneaux d'interprétation sur les éléments patrimoniaux ci-après afin de renforcer l'accueil touristique sur le territoire, ceci afin de

valoriser les sites patrimoniaux et touristiques :

- Eglise Saint Pierre et Saint Paul
- Eglise Notre Dame des Tertres
- Chapelle Saint Marc (et fontaine)
- Chapelle Saint Joseph
- Maison du Sénéchal

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**Informations diverses :** Décisions du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal.

**Décision 16 :** Passation d'un marché de services avec Breizh Solutions pour la location de postes téléphoniques au secrétariat de la mairie à compter du 25 août 2015 pour une durée de 63 mois.

Loyer trimestriel s'élevant à 177 euros HT.

**Décision 17 :** Il est décidé de ne pas préempter les biens soumis au droit de préemption urbain - propriétés AB 318, 349, 350 et 546 situées 8 rue du moulin à Mohon.

**Décision 18 :** Passation d'un marché de fournitures avec la Sarl Distribution Matériel de Pontivy pour l'achat d'un four mixte à la cuisine de la salle polyvalente pour un montant de 6 531 euros 18 HT.

**Décision 19 :** Il est décidé de ne pas préempter les biens soumis au droit de préemption urbain - propriétés AB 179 et 343 situées 5 rue du 3 mai 1944 à Mohon.

## Conseil municipal du 11 décembre 2015

### 1 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de lui faire part de son avis :

- sur les propositions de modifications qui le concerne à savoir :
- la fusion de Ploërmel Communauté, de Josselin Communauté, de la Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande et de la Communauté de Communes du Porhoët. (fusion à 4)
- sur le projet de dissolution de syndicat qui le concerne en sa qualité d'organe délibérant de chacun des membres du syndicat à savoir :

- la dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Brocéliande.

Après délibération et un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

le Conseil Municipal propose de rester autonome et de ne pas accepter la proposition du Préfet pour une fusion à 4.

Elle fait lecture du courrier du Président du SIAEP de Brocéliande du 2 novembre 2015 par lequel il rappelle que le syndicat de Brocéliande a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par regroupement de trois syndicats primaires et historiques de PLOERMEL, MAURON et LA TRINITE PORHOËT. Il assure la compétence « distribution », les compétences

« production » et « transport » ayant été déléguées au syndicat départemental Eau du Morbihan. Elle énumère les atouts de cette mise en œuvre de cette compétence « distribution ». Le bureau du SIAEP réuni le 27 octobre 2015 a pris position pour le maintien du syndicat au moins jusqu'en 2020, année où selon la Loi NOTRe, la compétence « eau potable » sera obligatoirement assumée par les nouveaux EPCI. Après délibération et un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- 14 voix pour le maintien du syndicat jusqu'en 2020
- 1 abstention



## 2 - Tarifs communaux - Année 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe comme suit les tarifs communaux pour l'année 2016 :

TARIFS DES SALLES COMMUNALES - ANNÉE 2016		
Classes + ½ tarif appliqué		
SALLE POLYVALENTE	Commune	Hors commune
Mariage	255	510
Retour mariage	102	102
Location sans repas	77	153
Vin d'honneur	77	153
Location journée avec repas	102	204
Caution	500	500
Nettoyage par samsic	100	100
Obsèques	gratuit	---
MILLE CLUB	Commune	Hors commune
Mariage	153	306
Retour mariage	82	102
Location sans repas	51	102
Vin d'honneur	51	102
Location journée avec repas	82	102
Caution	200	200
Nettoyage par samsic	55	55
Obsèques	gratuit	----
ASSOCIATIONS	Salle polyvalente	Mille club ou animation
Associations locales pour 4 locations/an avec ouverture au public	gratuit	gratuit
Associations locales > 4 locations/an	153	102
Associations extérieures ou autres organismes (exemple CMB, Groupama, Crédit Agricole)	153	102

Chaque salle ne sera louée qu'une seule fois sur une période de 2 jours qui se suivent pour faciliter les états des lieux. Il est décidé de fermer la salle d'animation. La clé devra être demandée à la mairie pour pouvoir y accéder lors des locations afin d'éviter que celle-ci soit utilisée et non nettoyée par les utilisateurs lors des locations.

### • Espace cinéraire le m<sup>2</sup> de terrain nu :

15 ans	50
30 ans	100
50 ans	150

### • Columbarium - Tarif par case :

15 ans	300
30 ans	600
50 ans	800
Dispersion des cendres (par urne)	30

Les autres tarifs sont fixés comme suit :

### PHOTOCOPIES - Année 2016

NOIR ET BLANC		
	Doc. adminis.	Autres Doc.
A4 simple	0.18	0.20
A4 R°/V°	0.36	0.40
A3 simple	0.36	0.40
A3 R°/V°	0.72	0.80
COULEUR		
A4 simple	1.00	1.00
A4 R°/V°	2.00	2.00
A3 simple	2.00	2.00
A3 R°/V°	4.00	4.00
Associations	100 premières photocopies gratuites au delà fournir le papier	

### CIMETIÈRE = tarifs des concessions temporaires

#### • Espace concessions - Terrain nu :

CONCESSIONS 2 m <sup>2</sup>	
15 ans	100
30 ans	200
50 ans	300
CONCESSIONS 4 m <sup>2</sup>	
15 ans	200
30 ans	400
50 ans	600
CONCESSIONS M <sup>2</sup> supplémentaire	
15 ans	50
30 ans	100
50 ans	150

### BARRIÈRES DE POLICE

Elles peuvent être prêtées à titre gratuit mais toute barrière abîmée sera à remplacer en valeur à neuf par l'emprunteur.



### **3 - Personnel communal - Proposition de création du poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17 heures 30/35<sup>ème</sup>) au 11 décembre 2015**

Madame le Maire fait savoir que l'agent chargé de l'accueil au secrétariat de la mairie a demandé sa mutation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'agent est en congés annuels jusqu'au 31 décembre 2015 et une candidate au poste va réaliser le remplacement ceci à titre de période d'essai pendant une semaine. Les deux autres semaines, il sera fait appel à une vacataire. Une discussion est engagée sur les compétences de cette candidate au poste et sur son expérience dans ses précédentes Collectivités.

Elle demande au Conseil Municipal de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17 heures 30/35<sup>ème</sup>) à compter du 11 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour la création de ce poste.

### **4 - Personnel communal - Proposition de création du poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la Commune ainsi qu'il suit :

**Cadres d'Emplois et Grades d'Avancement :** Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe

**Nombre de Fonctionnaires rem-**

**plissant les conditions d'avancement de grade : 1**

**Taux de promotion proposé (en %) : 100 %**

**Nombre de Fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur : 1**

Le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable pour la création de ce poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **5 - Proposition de convention de servitudes entre la commune et ERDF - Parcelle YL 76 « les sentes »**

Cette servitude est consécutive à des travaux de mise en place d'un support de 70 cm sur 70 cm et de passage de conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle sur une longueur d'environ 21 mètres.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable.

### **6 - Assainissement collectif - demande d'assujettissement à la TVA auprès des impôts**

Madame le Maire fait savoir que suite au nouveau contrat d'affermage passé avec STGS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'assainissement collectif, il est nécessaire de s'assujettir à la TVA auprès du Centre des Impôts.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable.

### **7 - Installation classée pour la protection de l'environnement GAEC Crancelin à Guilliers**

Madame le Maire présente le dossier d'enregistrement présenté au titre de la législation sur les installations classées par le GAEC DE CRANCELIN (représenté par Mr LE BORGNE Pierrick, Mme LE BORGNE Laurence, Mr LE BORGNE Mathieu et Mr LE BORGNE Pierre-Alexis) dont le siège social est situé au lieu-dit Crancelin à GUILLIERS en vue d'exploiter à cette adresse un élevage de bovins devant comporter après extension des effectifs et actualisation du plan d'épandage, 200 vaches laitières.

La consultation du public se déroule dans la Commune de GUILLIERS du 30 novembre au 30 décembre 2015 inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à ce dossier.

### **8 - Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de Guilliers - Année scolaire 2015/2016**

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Commune de GUILLIERS qui sollicite une participation financière de 573 euros par élève du primaire et de 1 281 euros par élève de maternelle au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2015-2016.

Six élèves fréquentent l'école dont cinq maternelles et un primaire. Le montant global de la dépense s'élève à 6 978 euros.

Le Conseil Municipal, après examen des dépenses, donne un avis favorable.



Vie quotidienne

# Et pendant ce temps-là, à l'école des Saints Anges...

## Retour sur l'année scolaire 2014-2015

De nombreux événements ont marqué cette année placée sous le signe d'un voyage autour du monde et de la découverte des 5 continents.

## Rétrospective en image

### Septembre - Octobre :



Rentrée chaleureuse et première étape du voyage en Afrique.

Activité piscine pour les CP-CE1.

Deux temps forts : la célébration de rentrée, la journée sportive au collège.



### Novembre - décembre :

Deuxième escale dans les régions polaires, début de séances de musique avec Quentin Leplat.

Participation au Téléthon, chant et goûter de Noël au Mille Club, cinéma, spectacle de Noël.

### Janvier - Février :



Escale asiatique et galette des rois.

### Mars - Avril :



Direction l'Océanie, bol de riz, carnaval et Pâques

### Mai - Juin :

Dernière étape du voyage en Amérique.



Congrès des jeunes chercheurs avec les élèves du réseau sur le thème de l'air et pour clôturer ce projet visite de l'aérodrome de Loyat.



Voyage à Paris pour les CE2/CM1/CM2, Journée au Puy du Fou pour les CP-CE1 et au Jardin de Brocéliande pour les maternelles.



## De nouveaux projets pour l'année scolaire 2015-2016 :

Les élèves ont embarqué cette année pour un nouveau voyage, cette fois-ci ils plongent au coeur du cerveau. Le résultat de leurs découvertes vous sera présenté au cours d'une journée extraordinaire le 30 avril 2016. Affaire à suivre...



# La réforme Territoriale et la GEMAPI

Suite à l'évolution législative récente sur l'organisation des collectivités territoriales et la répartition territoriale des compétences, l'organisation du SMGBO et ses statuts devront évoluer.

## Une réforme en 3 volets

- **La loi MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 dont découle la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et qui va impacter les statuts du SMGBO dans la mesure où ce seront les communautés de communes qui seront membres du SMGBO (3 communautés de communes membres à ce jour) et non plus les communes (actuellement 128 communes couvrent le territoire du SMGBO sur 3 départements(22-35-56)).

- **La loi sur la nouvelle délimitation des Régions** du 16 janvier 2015.

- **La loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 qui définit les compétences des communautés de communes.

## Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

Il s'agit de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. C'est une compétence **OBLIGATOIRE** et non facultative comme

avant la LOI. Sa définition à partir du code de l'environnement concerne les points suivants :

- Aménagement de bassins hydrographiques ;
- Entretien des cours d'eau, lacs, canaux ou plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer (gestion et entretien des ouvrages de protection hydraulique) ;
- Protection et restauration des milieux aquatiques.

Avec cette loi, chaque commune aura obligatoirement cette compétence au **1<sup>er</sup> janvier 2018** au plus tard, avec obligation de la transmettre à la communauté de communes.

La communauté de communes aura la possibilité de transmettre cette compétence au SMGBO, structure existante et déjà structurée pour assurer la continuité des missions.

Un même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pourra adhérer à plusieurs Syndicats mixtes pour des parties DIFFERENTES de son territoire.

Les Préfets ont reçu une note du ministère pour qu'ils veillent à conserver la cohérence hydrographique, ce qui signifie qu'une rivière ne doit pas être découpée en plusieurs syndicats ou EPCI.

La prise de compétence **OBLIGATOIRE** par les communes

et le transfert automatique à la communauté de communes est fixée au 1.01.2018.

## Ce qui n'est pas de la GEMAPI

- Approvisionnement en eau ;
- Maitrise des eaux pluviales ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (périmètres de captage) ;
- Aménagements hydrauliques concourant à la protection civile.

## Actions SMGBO sur la commune

Le SMGBO relance une action Breizh Bocage sur 2016 et va démarrer des travaux sur l'Yvel et ses affluents pour assurer la continuité écologique pour être conforme à la directive européenne. Ces travaux sont confiés à des entreprises locales et ne se feront qu'avec l'accord des riverains.

Le GBO reste à la disposition des écoles primaires pour une intervention sur le cycle de l'eau et la préservation de sa qualité et va aussi assurer des cycles de formation pour les employés communaux y compris ceux des cantines scolaires qui doivent obtenir le certificat biocide pour l'utilisation des produits de désinfection.



# La redevance incitative



[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)

## LES ACTUALITES DE LA REDEVANCE INCITATIVE

2015 a été marquée par la mise en application de la redevance incitative.

Rappelons-le, ce nouveau mode de facturation du service de gestion des déchets est basé sur le volume du bac vert mis à disposition de chaque foyer et sur la production de déchets dans l'année.

La redevance permet de financer l'ensemble des services proposés aux usagers et gérés par le SMICTOM Centre Ouest : la mise à disposition des bacs verts et jaunes, la collecte des bacs verts et jaunes, la collecte des colonnes à verre, le tri, le fonctionnement des déchèteries, le traitement des déchets.

## QUELQUES REGLES A SUIVRE POUR UNE COLLECTE DE VOS DECHETS SANS ENCOMBRE

- ✚ Un bac vert toujours fermé pour la collecte  
Surtout pas de sac à côté ou au-dessus de la poubelle.



- ✚ Un bac vert plein de préférence  
Pour réduire le nombre de levées de votre bac vert, sortez-le lorsqu'il est plein.



- ✚ Pas d'ordure ménagère en déchèterie



## LA FACTURE 2016

Vous recevrez votre facture pour l'année 2016 durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Celle-ci comprendra l'abonnement au service et le forfait des levées pour l'année 2016 ainsi que les levées supplémentaires éventuellement effectuées en 2015 (au-delà du forfait).

Pour rappel, vous pouvez consulter le nombre de levées de votre bac vert sur le site [www.ecocito.com](http://www.ecocito.com)



Pour mémoire, seuls les propriétaires sont destinataires de cette facture et doivent l'acquitter. Ils peuvent ensuite la répercuter sur leurs locataires.

Pour les logements collectifs, ce sont les gestionnaires qui devront acquitter la facture.

Plusieurs modalités de règlement vous sont proposées : le prélèvement automatique, le paiement sécurisé via internet ou le règlement par chèque, par virement ou en numéraire.

Pour éviter tout désagrément et mettre à jour votre dossier, n'hésitez pas à contacter les services du SMICTOM pour signaler tout changement de situation **au 02.99.09.57.26 (choix 2).**

N'oubliez pas, des gestes existent pour réduire la quantité de vos déchets et ainsi diminuer le nombre de levées de votre bac vert.

Pour en savoir plus, une seule adresse [www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)



## Employés communaux

Gildas a laissé les parterres de Mohon pour faire le tour du monde en voilier. Françoise est partie pour un nouveau poste à Malestroit. Les Mohonnais et Mohonnaises sont heureux d'accueillir Maxime au service technique comme paysagiste et Christine comme secrétaire à l'accueil de la Mairie.  
*Nous leur souhaitons la bienvenue.*



## Assainissement collectif

**La commune de MOHON a confié la gestion de son service d'assainissement collectif à STGS.**

Le contrat liant la Commune de MOHON et la société SAUR est arrivé à expiration le 31 décembre 2015.

Nous vous informons que le conseil municipal, après délibéra-

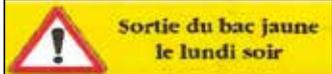
tion, a décidé d'attribuer à STGS, l'exploitation et la gestion de son service public d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2016.

STGS est donc depuis cette date votre interlocuteur pour toutes vos démarches relatives au service d'assainissement collectif :

demande de raccordement, demande d'information...

STGS se tient à votre disposition pour vous apporter le meilleur service en toutes circonstances du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et en cas d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au : **09 69 32 69 33** (non surtaxé).

## Collecte de votre bac jaune

Mardi 12 janvier	Mardi 19 avril	Mardi 26 juillet	Mercredi 2 novembre
Mardi 26 janvier	Mardi 3 mai	Mardi 9 août	Mardi 15 novembre
Mardi 9 février	Mercredi 18 mai	Mardi 23 août	Mardi 29 novembre
Mardi 23 février	Mardi 31 mai	Mardi 6 septembre	Mardi 13 décembre
Mardi 8 mars	Mardi 14 juin	Mardi 20 septembre	Mardi 27 décembre
Mardi 22 mars	Mardi 28 juin	Mardi 4 octobre	
Mardi 5 avril	Mardi 12 juillet	Mardi 18 octobre	

***Je dépose mes papiers recyclables dans mon bac jaune sans film plastique !***

## « Petit Mohonnais »

Depuis Mars 2015, vous pouvez vous procurer le bulletin « Le Petit Mohonnais » dans les commerces de la commune, à la mairie et sur le site de la commune « mohon.fr ».

Dans ce mensuel, retrouvez l'association, le commerçant ou l'artisan du mois, ainsi que l'agenda des manifestations des associations et les informations diverses.





## ADMR



Comme l'on dit, « le temps et l'usage rendent l'homme sage » mais le temps et l'usage rendent l'homme fatigué également. Aussi si vous-même ou l'un de vos proches vous vous sentez fatigué et que vous avez du mal pour assumer la vie quotidienne, l'ADMR est là pour pallier à vos difficultés.

L'association de la Trinité Porhoët présidée par Mme Raulo offre des services à domicile sur les

communes de Mohon, Guilliers, La Trinité-Porhoët, Saint Malo des 3 fontaines, Evriguet et Ménéac. Ces services sont destinés à des publics différents : petite enfance, personnes âgées, malades ou handicapés, personnes surchargées. Nous favorisons l'autonomie et le maintien à domicile en respectant les choix et le rythme de vie des personnes aidées.

Pour ce faire l'ADMR dispose d'une équipe d'aides à domicile formées et professionnelles qui vous accompagnent dans les actes quotidiens de la vie, ménage, entretien du linge, préparation et aide aux repas, aide à la toilette (levers et couchers), mise en place de la télé assistance... Si ce service vous intéresse, vous pouvez contacter Claudine



Lalycan secrétaire soit au 02 97 93 98 81 soit au 06 79 04 31 64 ou par e.mail à [triniteporhoet@admr56.com](mailto:triniteporhoet@admr56.com)

### Horaires bureau ADMR Mohon, salle polyvalente

Lundi de 9h30 à 12h

Mardi de 9h15 à 12h ; de 15h à 17h30

Mercredi FERMÉ

Jeudi de 9h15 à 12h

Vendredi de 9h30 à 12h ; de 15h45 à 17h

Et tous les vendredis à la mairie de Ménéac de 13h30 à 15h

## APEL Mohon - Saint-Malo

L'APEL remercie les parents bénévoles qui s'investissent dans la réussite des festivités tout au long de l'année. Les bénéficiaires financent une partie des activités et des sorties scolaires des enfants organisées par l'équipe pédagogique que nous remercions. Sans aide de l'APEL, les sorties deviendront plus difficiles.

Nous remercions les personnes qui participent à nos repas et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

*Meilleurs vœux 2016, l'ensemble du bureau.*

### Dates à retenir :

**Samedi 18 juin** : Kermesse à Saint-Malo, 14h

**Samedi 22 octobre** : Potée de l'école

**Vendredi 17 décembre** : Arbre de Noël





# Les Associations de Mohon

## Comité des fêtes

BOUTE Jean-Louis - 10 rue St Vran - MOHON - 02 97 22 80 25

## Entente Mohon/St-Malo (football)

MORIN Alexandra - 5 rue du Fournil - GUILLIERS - 02 97 74 46 55 - 06 86 77 42 85

## Club cyclo Saint-Marc

NORMAND Patrick - 8 rue des Clerjorets - MOHON 02 97 93 91 40

## Club de l'amitié

LOCAL - 02 97 93 97 51

VINCENT Annick - Bodieu - MOHON - 02 97 93 94 54

## EKP

QUAETAERS Stéphane - co-président, responsable - GUILLIERS - 06 21 23 00 30

BIENNE Jean-Noël - co-président - LA TRINITE PORHOET

## Majorettes

BERNA Reine Marie - 3 lotissement de la forêt - rue des Courtils MOHON - 02 97 73 40 06

## Mohon 2000

NORMAND Alain - 12 Lotissement Beau Soleil - Rue de la Gare MOHON - 02 97 93 90 22

## Anciens Combattants d'Algérie (AFN)

SAILLARD Henri - 8 rue du Stade - MOHON - 02 97 93 93 90

## APEL

MICHE Patrice - Launay Caro - MOHON - 02 97 22 84 74

## OGECE

RUAUD Isabelle - 19 rue du Paradis - MOHON - 02 97 74 52 38

## Lire à Mohon

HILLION Marie Annick - 3 rue des Clerjorets - MOHON - 02 97 93 94 11

## Société de chasse

DESLANDES Gilbert - La Ville Jaudoin - MOHON - 02 97 22 86 15

## ADMR (aide à domicile en milieu rural)

RAULO Anne - Bourg - St MALO DES 3 FONTAINES - 02 97 75 50 49

## Moto club de Saint Marc

GALLIOT Christian - Le Camboudin - MOHON - 02 97 93 93 85

## La truite du Porhoët

LE BEAU Michel - 18 rue d'Armor MENEAC - 02 97 93 33 25

## Les riverains de Beau Soleil

MICHE Mikaël - 5 lot Beau Soleil - MOHON - 02 97 93 96 71

## Les trompes du Porhoët

DELANOE Gérald - 19 rue du paradis - MOHON - 02 97 74 52 38

## Chorale Trinitoust

BLANDEL Jean-Claude - Bodieu - MOHON - 02 97 93 96 32

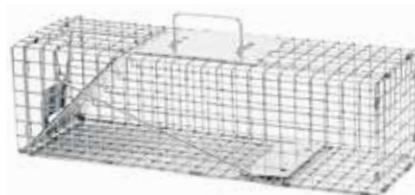
## Poker club de Mohon

BERNADO Olivier - 10 rue la gare - MOHON - 06 13 80 38 40

## Gymnastique

KERDAL Marie Thérèse - 1 rue des Ecotais 56490 MOHON - 02 97 93 96 51

# Les piégeurs



L'équipe de piégeurs qui se compose de René Boschet, Jean-Claude Caro, Christian Gauthier,

Bertrand Cléro, Victor Guilmoto, René Desnoe et Daniel Thébaud œuvre toujours avec passion ces

chers ragondins. L'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.



# Bibliothèque municipale

## Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la Bibliothèque Municipale :

- Mardi : De 16h45 à 18h ;
- Mercredi : De 16h45 à 18h ;
- Samedi : De 14h30 à 16h.

Pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer faute de moyen de locomotion ou à mobilité réduite, un portage de livres à domicile pourrait être mis en place par les bénévoles. Que les lectrices ou lecteurs qui seraient intéressés se fassent connaître soit à la Mairie, soit auprès des responsables de la Bibliothèque...

De plus, nous possédons un certain nombre de livres « LARGE



VISION », c'est-à-dire à gros caractères. N'hésitez pas à vous renseigner !

Que cette année 2016 vous apporte Joie, Paix, Bonheur et surtout Santé et Prospérité ! Nous espérons que nos fidèles lecteurs

seront toujours plus nombreux à venir nous rendre visite... Ce sera notre plus belle récompense !

Excellente année 2016... Et bonne lecture à tous et à chacun !

*Les Membres de l'Association  
« LIRE A MOHON »*

# CCAS

Le 11 octobre 2015 a eu lieu le repas des Mohonnais et Mohonnaises de plus de 70 ans sous un beau soleil d'automne.

Les doyens de l'assemblée étaient :

- Albertine BRANDEHO qui a soufflé ses bougies ce jour-là
- Angèle CAIL
- Alexis GUILLEMAUD
- Jean JOSSE

qui sont nés tous les quatre en 1926.

*Nous leurs souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2016.*





# Club Cyclo

Cette année, une vingtaine de cyclotouristes a participé aux randonnées du dimanche matin. Toutes les personnes désireuses de se joindre à nous seront les bienvenues.

Tous les adhérents ou futurs sont invités à la galette des rois qui aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 20h à la salle du mille club, une cotisation sera demandée par adhérent.

Pour l'année 2016, notre repas annuel aura lieu à la salle du mille club le dimanche 12 juin.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous !

*Le président et son bureau*



Jean Raulo adhérent au club cyclo et le président Patrick Normand lors du célèbre Paris-Brest-Paris.

# Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié est une association de retraités, son but est de partager des moments de convivialité autour de jeux divers (belote, tarot, Scrabble, triominos,

rumikub, quirckle, loto, boules bretonnes etc...).

Nous organisons des journées avec repas et animations, des voyages (cette année Guerlédan,

route du lin....)des sorties culturelles (cinéma, théâtre, holiday on ice,...).

Nous participons au téléthon.

Toutes ces activités évoluent en fonction des demandes.

Nous organisons deux concours de belote et de boules bretonnes.

Le Club se réunit chaque mardi de 13h30 à 18h. Nous accueillons avec grand plaisir, les personnes qui auraient envie de se joindre à nous pour passer un agréable moment.

La Présidente et tous les Membres du Conseil vous présentent leurs meilleurs vœux.

*A. Vincent*

*Avec mes remerciements*



Arbre de Noël du Club de l'Amitié.



## Entente des Korrigans du Porhoët



L'Entente des Korrigans du Porhoët est une école de football du canton de la Trinité Porhoët. Depuis sa création en 2004, l'EKP se développe et compte aujourd'hui 126 enfants.

L'EKP a pour mission d'initier et d'entraîner à la pratique du football les enfants des 4 clubs du canton : L'avenir de Guilliers, L'Hermine de Ménéac, l'Entente Mohon-St Malo les 3 fontaines et nouvellement le club de l'Etoile

Sud Armor-Porhoët (ESAP). Un ramassage de car est mis en place par la communauté de commune pour permettre à tous les enfants de rejoindre l'entraînement les mercredis après-midi, de 14h30 à 16h au stade de Guilliers.

Le bureau de l'EKP a évolué cette année puisque Stéphane QUAE-TAERS succède à Bertrand OGER à la présidence, Jean-Noël BIENNE est co-président, Michel DUVAL le trésorier, Isabelle GALLOUX la secrétaire et son mari Cyril responsable technique.



Ils sont appuyés par de nombreux bénévoles, que ce soit pour les entraînements du mercredi, accompagnés de Marina OLIVIER, animatrice sportive à Guilliers, ou les matchs du samedi ou encore pour différentes manifestations organisées par l'EKP comme le tournoi PITCH U13 (coupe de France des U13) qui sera organisé à Ménéac le 12 Mars 2016.

De nombreuses informations (photos, résultats, convocations...) sont disponibles sur le nouveau site internet « [korrigans-du-porhoet.net](http://korrigans-du-porhoet.net) » ou encore sur la page Facebook « **Korrigans Porhoët** ».

## Mohon Gym

Pour la saison 2015-2016, le club de MOHON GYM accueille 14 participant(es). Cet effectif est stable par rapport à celui de la saison 2014-2015. Mais dans les années à venir, ce nombre sera insuffisant pour la pérennité de cette activité.

à un cours seront les bienvenu(e)s.

Pour tout renseignement, contacter le 02 97 93 96 51.



je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Celles(ou ceux) qui désirent assister

Au nom de tous les adhérents(tes),

*La présidente, Marie-Thérèse Kerdal*



# L'Entente Mohon-St Malo

Après une fin de saison 2014-2015 satisfaisante avec une accession en 2ème division de l'équipe fanion et un classement milieu de tableau pour l'équipe réserve, le démarrage en cette saison 2015-2016 est un peu plus complexe.

En effet, un groupe serré avec des équipes combattives et des derbys nous montre que l'année sera longue.

N'oublions pas que le football est un sport collectif et que les résultats arrivent à la suite d'entraînements et d'efforts.

L'année de la fusion, il y avait 4 équipes seniors. Aujourd'hui il n'y en a plus que 2, par consé-



L'entraîneur : Romuald DEMAY.

quent n'hésitez pas à rejoindre le club (joueurs, bénévoles, dirigeants) pour faire vivre l'association et la commune où vous vivez.

Je remercie les actionnaires propres au groupe, joueurs, diri-

geants, supporters et également les services techniques qui nous permettent d'avoir du matériel et un beau terrain de football.

*N'hésitez pas à venir nombreux nous encourager pour ces prochains dimanches.*

# Le Comité des Fêtes

Le bilan de l'année 2015 reste satisfaisant.

La foire a connu un vif succès malgré la pluie du samedi. Je remercie l'ensemble des bénévoles qui a assuré le service avant, pendant et après la foire.

Le vide-grenier du 6 septembre a accueilli 125 déballeurs dans le

centre bourg dont 40 % de Mohonnais.

Le repas du 3 octobre a permis à l'ensemble des bénévoles de passer une agréable soirée.

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes ainsi qu'une très bonne année 2016.

*Le Président, Jean-Louis BOUTÉ*



Vide grenier 2015.

# Mohon 2000

L'association MOHON 2000 vous souhaite une bonne et heureuse

année 2016 et vous donne rendez-vous le samedi 20 février

pour une soirée galettes, crêpes.

*Le Président et son bureau*



## Majorettes

Voilà encore une année qui se termine et c'est toujours avec le même enthousiasme et la même détermination que nous avons passé cette année 2015.

L'année passée les majorettes de MOHON se sont distinguées lors de nombreuses sorties et notamment aux championnats de France à DRAVEIL (91) où elles ont obtenu le titre d'excellence mention très bien sous le thème des clowns avec une équipe composée de 22 filles de tous âges.

Pour cette année le groupe attend de nouvelles inscriptions de tout âge durant toute l'année et c'est toujours avec un grand plaisir que les majorettes défilent à travers nos régions. De nombreuses sorties sont encore prévues en autres Téléthon vœux du Maire, foire Saint-Marc, championnats de France.

Les majorettes et les membres du club profitent de ce moment pour remercier Madame le Maire et ses conseillers ainsi que les

parents pour l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

**Présidente et instructrice** > Mme BERNA Reine-Marie > 02 97 73 40 06 ou 06 86 41 35 24

**Vice président** > Mr ALLAIN Sébastien > 06 52 37 36 76

Les entraînements ont lieu à la salle polyvalente de MOHON, les mercredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 10h à 12h salle des sports de GUILLIERS.

Merci aux parents qui ont accompagné toute l'année.



**Trésorière** > Mr DESERT Jérôme > 02 97 93 96 15

**Vice-secrétaire** > Mme DESERT Karine > 02 97 93 96 15

**Instructrices** > Mme BERNA Reine-Marie, VILLERS Lucie

Toutes les majorettes et les membres du club vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.

*La présidente,  
Reine-Marie BERNA.*

## Moto Club Saint-Marc



Le Moto Club Saint-Marc remercie la municipalité pour son aide

et son soutien ainsi que tous les bénévoles. Nous vous donnons

rendez-vous une nouvelle fois sur notre circuit du Camboudin **le 26 juin 2016** pour notre course (entrée gratuite).

Nous souhaitons une très bonne année 2016 à tous les mohonnais et mohonnaises.

*Le Président, Christian GALLIOT*



# Club de poker

Comme tous les ans, le poker Club de Mohon a organisé son tournoi en septembre dernier avec 143 participants, un grand merci aux adhérents bénévoles, mairie et commerçants qui nous aident à organiser ce bel événement.

En fin d'année, suite à l'arrivée de 2 nouveaux adhérents, le club a décidé de se réunir tous les vendredi au lieu d'un sur deux auparavant.



Tournoi poker à Mohon.

Le poker Club de Mohon se joint à moi pour vous sou-

haiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

# 3473,79 € pour le Téléthon



Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour participer aux manifestations du vendredi et samedi du téléthon,

soit individuellement ou avec les associations (l'école, le club de football, le poker club, les majorettes, le club de l'amitié...) et

également aux gens de La Trinité-Porhoët pour leur participation à la marche et à la soirée moules frites. Merci à ceux qui ont donné des lots pour la tombola (commerçants, particuliers, associations), des denrées pour la cuisine (agriculteurs, particuliers). Et merci à la municipalité pour les moyens matériels mis à notre disposition. Merci à tous les participants.

*Le comité des fêtes.*





## Anciens Combattants

En ce début d'année nouvelle 2016, que peut-on souhaiter quand on voit les terribles incidents qui ont marqué la fin d'année 2015 ? Crions haut et fort « Vive la Liberté, Vive la Paix ».

Mohon a payé un lourd tribut en vie humaine au cours de la première guerre mondiale. Pour s'en rendre compte, parcourons la liste de ces jeunes qui sont morts pour la France du 1<sup>er</sup> août 1914 au 31 décembre 1915.

**HAREL François**, 34 ans, décédé le 17.8.14  
**COCHEREL Joseph**, 21 ans, décédé le 22.8.14

**DAUBAIRE Jean-Baptiste**, 25 ans, décédé le 22.8.14

**GUILLORET François**, 25 ans, décédé le 22.8.14

**MICHE Eugène**, 23 ans, décédé le 22.8.14

**PERRIN Jean-Baptiste**, 22 ans, décédé le 22.8.14

**JOSSE Joseph**, 23 ans, décédé le 26.8.14

**BROBAN Pierre**, 22 ans, décédé le 12.9.14

**ALLAIN Louis**, 25 ans, décédé le 14.9.14

**MAROT Pierre**, 32 ans, décédé le 19.9.14

**COCHEREL Joseph**, 26 ans, décédé le 22.9.14

**PERRON Joseph**, 31 ans, décédé le 26.9.14

**MARTIN Joseph**, 26 ans, décédé le 27.9.14

**LE GUENEC Maurice**, 29 ans, décédé le 3.10.14

**OREAL Jean**, 21 ans, décédé le 3.10.14

**PIRIO Joseph**, 30 ans, décédé le 4.10.14

**LOUDEAC Victor**, 31 ans, décédé le 5.10.14

**GOUELLO Eugène**, 31 ans, décédé le 11.10.14

**GUILLEMIN Eugène**, 32 ans, décédé le 16.10.14

**GICQUEL Jean**, 28 ans, décédé le 31.10.14

**BARBE Pierre**, 33 ans, décédé le 12.11.14

**FAUCHEUX Jean-Baptiste**, 27 ans, décédé le 24.11.14

**GUILLOTIN Pierre**, 30 ans, décédé le 3.12.14



Cérémonie du 11 novembre 2015.

**HAMONET Joseph**, 32 ans, décédé le 20.12.14

**BRET Ange**, 24 ans, décédé le 21.12.14

**BARBE Henri**, 22 ans, décédé le 25.12.14

**CHEREL Ambroise**, 29 ans, décédé le 19.1.15

**DESNOS Eugène**, 27 ans, décédé le 29.1.15

**LOUDEAC Jean**, 32 ans, décédé le 3.2.15

**CHAMAILLARD Yves**, 38 ans, décédé le 13.2.15

**OGER Mathurin**, 32 ans, décédé le 19.2.15

**MICHE Félix**, 32 ans, décédé le 24.2.15

**DURAND Joseph**, 34 ans, décédé le 2.3.15

**TEMPIER Joseph**, 23 ans, décédé le 4.3.15

**MESLE Pierre**, 38 ans, décédé le 5.4.15

**THAMIN Eugène**, 30 ans, décédé le 5.4.15

**THEAU Eugène**, 20 ans, décédé le 22.4.15

**CARO Henri**, 20 ans, décédé le 5.5.15

**ALLAIN François**, 20 ans, décédé le 9.5.15

**ALLAIN Jean**, 20 ans, décédé le 16.5.15

**AUDRAIN Pierre**, 19 ans, décédé le 25.5.15

**HUGUET Louis**, 30 ans, décédé le 4.6.15

**LE PIOUFF Désiré**, 19 ans, décédé le 7.6.15

**SUREL Pierre**, 21 ans, décédé le 10.6.15

**DURAND Augustin**, 30 ans, décédé le 13.6.15

**BESNARD Honoré**, 25 ans, décédé le 26.6.15

**GARAUD Félix**, 25 ans, décédé le 29.6.15

**COURTEL Joseph**, 28 ans, décédé le 4.7.15

**GAUTIER Jean**, 19 ans, décédé le 22.7.15

**BRIAND Mathurin**, 28 ans, décédé le 12.8.15

**GUILLOTIN Joseph**, 19 ans, décédé le 15.8.15

**ROUVRAY Henri**, 30 ans, décédé le 10.9.15

**BROBAN Auguste**, 36 ans, décédé le 25.9.15

**CHATEL François**, 26 ans, décédé le 25.9.15

**HEDAN Eugène**, 19 ans, décédé le 25.9.15

**NICOLIC Emile**, 20 ans, décédé le 25.9.15

**PENARD Joseph**, 19 ans, décédé le 25.9.15

**AUDRAIN François**, 32 ans, décédé le 26.9.15

**MOREL Louis**, 32 ans, décédé le 29.9.15

**OGER Eugène**, 21 ans, décédé le 4.10.15

**BAZIN Alexis**, 25 ans, décédé le 6.10.15

**RAFFRAY Henri**, 20 ans, décédé le 12.10.15

**SOHIER Louis**, 34 ans, décédé le 14.11.15

**HAROUET Joseph**, 21 ans, décédé le 25.11.15

Tous ces renseignements ont été récoltés par Janine DUCRET et Yannick JANVIER que nous remercions pour tout ce travail qui leur a pris un certain temps.



# Activités économiques

## Entreprises artisanales de Mohon

### Maçonnerie :

Entreprise ROUXEL - 1 rue des Fosses - Tél. : 02 97 93 94 16

CURTIS construction - Penguily - Tél. : 02 97 93 98 09

### Menuiserie :

LE BRETON Jacques Bréhélu - Tél. : 02 56 21 90 25

BRET Raymond - Zone Artisanale St Marc - Tél. : 02 97 93 94 09

PRISTO Michael La Mulotière - Tél. : 02 97 93 97 13

ROBERT Sylvain - Penguily - Tél. : 06 66 15 35 49

### Plomberie - Chauffage :

BOUDEAU Christian - Le Breuil - Les Forges - Tél. : 02 97 93 97 29

### Construction bâtiments agricoles :

BARBE Christian - Le Gazon - Tél. : 02 97 22 83 49

**Ocre :** Entreprise d'Insertion spécialiste

du génie écologique - Zone de St Marc - Tél 02 97 93 92 17

### Bourelrier :

Carole RAIMBOURG - La Ville Jaudouin - Tél. : 02 97 75 89 46

### Dessin à dessin :

SORAIS Cécile - Courant - Tel 09 52 88 51 42 dessine a dessein@fr -

### Petits travaux :

O'DONOVAN Mickaël - Bodegat - Tél. : 02 97 93 98 62

## Services

**Taxis du Porhoët :** BULCOURT Christophe - 1 rue des Courtils Tél. : 02 97 93 80 91 ou 06 60 76 99 10 (Transport de malade assis)

**Infirmier DE :** MEZANGES Fabien et DELALANDE Sandrine - 3 rue de la Mairie - Tel : 02 97 93 96 50

**Centre de Santé du Porhoët :** 02 97 93 91 38

**Pédicure Podologue :** Alexandre CHARLES - 06 82 14 29 60 - 3 place de la Mairie

**ADMR (Mohon) :** 02 97 93 98 81

## Commerces

**Alimentation traiteur :** Vival - 12 rue du Calvaire - Tél. : 02 97 93 95 08

**Boulangerie :** Vincent LACOMBE - 9 rue de la Mairie - Tél. : 02 97 93 95 80

**Café - Tabac - Snack - Relais Poste Pressing :** Didier et Karine HOUSSEMAINE - 8 rue de la Mairie - Tél. : 02 97 93 94 33

**Produits du sol :** Etablissements HOUEIX - 6 rue de la Gare - Tél. : 02 97 93 96 05

**Coiffure :** Chris'tal Coiffure - 9 rue du Calvaire - Tél. : 02 97 93 98 40

**Banque :** Crédit Mutuel - 15 rue du calvaire - Tél. : 02 97 93 99 00

## Chambres d'hôtes et gîtes

MOODY Eric : La Noë - Tél. : 02 97 93 98 76 courriel : hastingsmoody@hotmail.com

NEVO Isabelle : Les Courrayes - Tél. : 06 76 96 75 77 courriel : pascal.nevo@cegetel.net

PEARSALL Philippe et Jenny : Le Clos du Tertre - Tél. : 02 97 74 58 80

## Enseignement

Ecole « Les Saints Anges » - 1 Rue du Paradis - Tél. : 02 97 93 92 97

# Les services

## Mairie

Lundi : 9h-12h15

Mardi : 9h-12h15 / 13h30-17h30

Mercredi : 9h-12h15 / 13h30-17h30

Judi : 9h-12h15 / 13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h15

### Secrétariat de la Mairie :

Tél : 02 97 93 94 20

Permanences du Maire et des Adjointes sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : le samedi de 10h à 12h - Tél 06 16 94 40 49

## Service sociaux

CCAS : 02 97 93 94 20

Service social de la Caisse d'Allocation Familiale à Ploërmel : 02 97 73 11 00

Régime général de la Sécurité Sociale : 02 97 73 22 00

Service social de la Mutualité Agricole :

• **Mme GABILLET MSA Ploërmel :** 02 97 46 93 38

• **Mr BOURGNEUF MSA Ploërmel :** 02 97 46 93 37

## Bibliothèque

Mardi et mercredi : de 16h45 à 18h

Samedi : de 14h30 à 16h

## Déchetterie des Tertres - Guilliers

Tél. : 02 97 22 85 80

Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

## Services divers

• Centre de Finances Publiques Mauron : 02 97 22 63 76

• Préfecture (cartes grises) : 02 97 54 86 86

• CAF Morbihan : 0810 25 56 10

## Autres services à Mohon

Cantine municipale : 02 97 93 91 37

Garderie municipale : 06 29 52 35 43

Local Club : 02 97 93 97 51

## Services d'urgence

• **Pompiers :** appelez le **18** ou le **112** depuis un portable

• **Médecin :** appelez le **02 97 68 42 42**, la nuit, les fins de semaines et les jours fériés Pour les situations d'urgence exclusivement, faites le **15** ou le **18**

• **Pharmacie :** le 3237 national est dédié pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17h le samedi

• **Gendarmerie :** le «17» est réservé aux cas d'urgence

• La brigade de LA TRINITE-PO-RHOËT reste joignable au **02 97 93 92 79**

• **SAMU : 15**

• **SAUR :** 02 97 24 42 00

• EDF Dépannage : 08 10 51 50 57

• Hôpital de Ploërmel : 02 97 73 26 26

• Centre Antipoison : 02 99 59 22 22



# Calendrier des fêtes 2016

## Janvier

**Samedi 9** : Galette club cyclo

**Dimanche 10** : Voeux du Maire

**Samedi 23** : Galette Club de l'amitié +AG

**Samedi 30** : Galette Comité des fêtes

## Février

**Samedi 6** : Couscous foot

**Vendredi 12** : Concours belote club de l'amitié

**Samedi 20** : Galettes-crêpes Mohon 2000

**Samedi 27** : Repas-concert « Johnny junior »

**Samedi 27** : Riverains beau-soleil repas

## Avril

**Samedi 16** : Foire St Marc

**Dimanche 17** : Foire St Marc

**Vendredi 22** : Concours de boules Club de l'Amitié

## Mai

**Dimanche 8** : Cérémonie du 8 mai 1945

## Juin

**Vendredi 10** : Concours de boules club de l'amitié

**Dimanche 12** : Repas cyclo

**Samedi 18** : Kermesse Ecole à st-Malo

**Dimanche 26** : Motocross

## Septembre

**Dimanche 4** : Vide-grenier

## Octobre

**Samedi 1<sup>er</sup>** : Repas Comité des Fêtes

**Dimanche 9** : Repas CCAS

**Samedi 22** : Ecole potée

## Novembre

**Vendredi 11** : Cérémonie des Anciens combattants + repas

**Samedi 26** : Repas Club de l'Amitié

## Décembre

**Vendredi 2** : Téléthon

**Samedi 3** : Téléthon

**Vendredi 9** : Concours belote Club de l'Amitié

**Vendredi 16** : Ecole arbre de Noël

# Etat civil 2015

## Naissances

19 janvier : **Eloïse GARNIER** - 18, lotissement Beau Soleil

5 février : **Millie ANNIC** - 4, lotissement Beau Soleil

24 février : **Enora JAULME**, Le Camboudin

16 septembre : **Alahna GOURET SERREAU** - 5, rue du 3 mai 1944

13 octobre : **Julie MARTIN** - 1, lotissement Beau Soleil

## Mariages

27 juin : **Jonathan RAFFRAY** et **Dorothee DENIS**

11 juillet : **Olivier STEVOVITCH** et **Anne-Sophie GUILLAUME**

11 juillet : **Jean-Louis BOUTÉ** et **Edith LE GUÉVEL**

22 août : **Rémy MARTY** et **Linda LE POTIER**

29 août : **Romain LE BORGNE** et **Aurélien DENOUIL**

26 septembre : **Jérôme ZILIO** et **Linda MOLAC**

## Décès

19 mars : **Odette FOURNET**, née CROUILLET, 94 ans - 5, rue des Clerjorets

25 avril : **Michael KNIGHT**, 64 ans - Tremen

11 août : **Monique VIELLE**, née ROMAND, 88 ans - 2, rue du Tronc

25 août : **Bernard LE MOUËL**, 82 ans - 3, rue du Porhoët

8 septembre : **Germaine BOUCHARD** née COLLET, 80 ans - Le Gazon

17 septembre : **Danièle BLANDEL** née BLIND, 62 ans - Bodieu

23 octobre : **Yves PATERNOTTE**, 59 ans - Launay Geffray

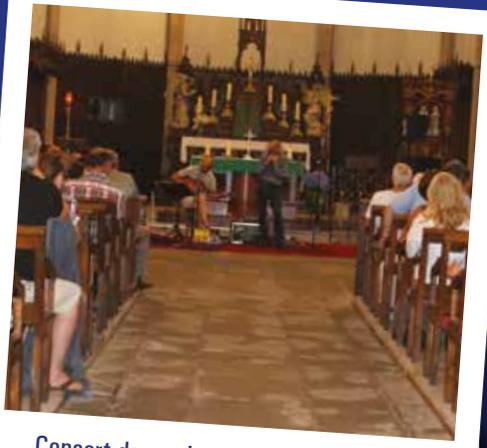
3 novembre : **Jean BOUÉDO**, 74 ans - 13, rue du Porhoët

6 novembre : **Aurélien DUPONT**, 80 ans - Tremen

25 novembre : **Raymond RENARD**, 82 ans - 9, rue du Porhoët



Bal country



Concert de musique Irlandaise à l'église



Garderie municipale



Concours de palets - EMSM



Foire St Marc



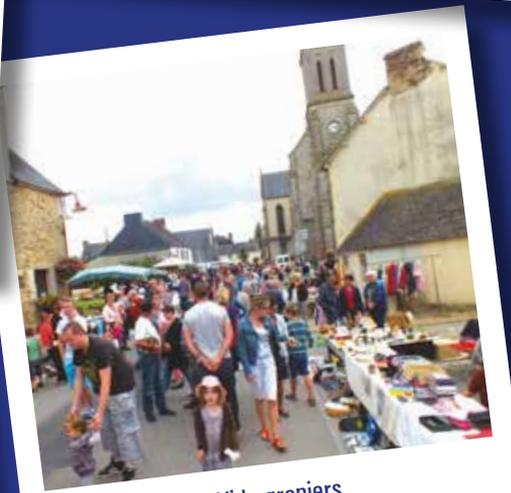
Galette des rois - Club de l'amitié



Père Noël du CCAS



Podium motocross



Vide-greniers



Remise des lots de la foire St Marc



Rentrée scolaire



Nouveaux arrivants à Mohon